① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3D2P	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	La Savonnerie 04200 AUBIGNOSC	

SIRET 9 4 9 8 1 5 3 5 1 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2025

ACTIF			Brut		Amortissements – Provisions		Net
			1		2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	465	016	268	197
	Immobilisations corporelles *		028	5297	030	1075	4222
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	5762	048	1343	4419
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1477	052		1477
		Marchandises *	060	3241	062		3241
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1241	086		1241
	Total II		096	5959	098		5959
	Total général (I + II)		110	11721	112	1343	10378

PASSIF			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4752
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	-1145
	Résultat de l'exercice	136	-1776
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1965
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	0
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	2345
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169	172	
	Comptes courants d'associés	173	6202
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	8547
	Total général (I + II + III)	180	10378

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D2P — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	26559
	Services *		217		218	1508
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	3241
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	4490
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	35798

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	8065
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	1477
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	3705
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		)	244	
Rémunérations du personnel *				250	
Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)	252	1250
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	23077
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}		
Total des charges d'exploitation (II)				264	37574

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	-1776
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347		}	300	
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348		}		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	-1776

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	-1776

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles *						322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)						324		
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342		
			JEI (44 *sexies* A)	989				
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138				
Bassions d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 *quindecies* A)	181				
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
BUD (44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993				
Dont divers : Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*				655				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356	-1145		
Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	-2921

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D2P — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	465	412		414	134	416	331	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2646	442	2695	444		446	5341	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	3111	492	2695	494	134	496	5672	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	134	502	134	504		506	268
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	628	532	1209	534		536	1837
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	762	572	1343	574		576	2105

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D2P

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	1145	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983		
Déficits reportables			984	1145	
Déficits de l'exercice			860	1776	
Total des déficits restant à reporter			870	2921	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	5074
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	4486
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692			
Revenu brut social (si le montant est positif)			693	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D2P — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 — Données en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	1
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	1

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	28067
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	28067
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	0
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	8065
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	8065
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	20002
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024			016	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐*

Exercice clos le 31122025 SIREN 949815351

Dénomination de l'entreprise 3D2P

Adresse (voie) La Savonnerie

Code postal 04200 Ville AUBIGNOSC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Monsieur | Nom de famille DUSSART | Prénom(s) Romain | Nom d'usage | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 1 | Naissance : Date 13/03/1998 | N° Département 59 | Commune SAINT SAULVE | Pays FRANCE | Adresse : N° | Voie La Savonnerie | Code postal 04200 | Commune AUBIGNOSC | Pays FRANCE

Tire (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☒*

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Raison sociale : 3D2P
Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée
Siège Social : Lieu-dit La savonnerie, 04200 AUBIGNOSC
Numéro d'immatriculation : 949 815 351

Gérance : DUSSART Romain

Aubignosc, le 21 avril 2023
le maire,

Réné AUNENS

MAIRIE D'AUBIGNOSC (Alpes-de-Hte-Provence)

3D2P Société à Responsabilité limitée (SARL) à associé unique au capital de 1 euro
Siège social : la Savonnerie 04200 AUBIGNOSC
Numéro de Siren : 949 815 351

Assemblée générale ordinaire Procès-verbal des décisions de l'associé unique

Le 8 mai 2026, à AUBIGNOSC

Je soussigné, Monsieur Romain DUSSART, associé unique et gérant, détenant 100% des parts sociales de la société 3D2P, établit et arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - et établit le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Le gérant met à disposition les documents suivants :

- Le rapport d'activité et l'analyse financière
- Le bilan comptable et les annexes

Le gérant rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport d'activité de la société
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de l'exercice qui se traduisent par un déficit de 1776 euros.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique indique qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de cet exercice.
En conséquence, les pertes de l'exercice qui se montent à 1776 euros sont affectées au compte "report à nouveau".

Cette opération se traduit par un déficit de 2921 euros.

TROISIÈME DÉCISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ci-dessus, il à été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à AUBIGNOSC, le 8 mai 2026.

Le gérant